

**Arrêté conjoint modificatif portant transfert de l'autorisation du
SAMSAH Gérard Chambert à Moissac détenue par l'association
ADAPEI de Tarn et Garonne au profit de l'association ADAPEI
de l'Aveyron et de Tarn et Garonne**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ;
- Vu** le Décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** l'Arrêté n°R76-2016-01-04-029 du 13 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté en date du 29 octobre 2007 portant autorisation de création par l'association ADAPEI de Tarn et Garonne d'un SAMSAH à Moissac, d'une capacité de 20 places ;
- Vu** l'arrêté conjoint du 31 décembre 2013 portant transfert de l'autorisation du SAMSAH Gérard Chambert à Moissac détenue par l'association ADAPEI de Tarn et Garonne au profit de l'association ADAPEI de l'Aveyron et de Tarn et Garonne ;

CONSIDERANT que l'arrêté conjoint du 31 décembre 2013 comporte une anomalie concernant le code clientèle du SAMSAH dans FINESS ;

SUR PROPOSITION du Délégué Départemental de Tarn-et-Garonne par intérim pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Directeur Général des Services du Département de Tarn et Garonne ;

ARRETENT

Article 1 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées au fichier FINESS comme suit :

Identification du gestionnaire : ADAPEI de l'Aveyron et de Tarn et Garonne
N° FINESS EJ : 120784632

Identification de l'établissement : SAMSAH Gérard Chambert
N° FINESS : 820002848

Code catégorie établissement : 445 Service d'Accompagnement Médico-Social Adultes Handicapés (SAMSAH)

Discipline		Clientèle		Age	Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé		code	libellé	
510	Accompagnement médico-social des adultes handicapés	10	Tous types de déficiences Personnes handicapées (sans autre indication)	A partir de 20 ans	16	Prestation en milieu ordinaire	20

Le reste sans changement.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 3 : Le Délégué Départemental de Tarn-et-Garonne par intérim pour l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Directeur Général des Services du Département de Tarn et Garonne et la Présidente de l'ADAPEI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire, et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Montpellier, le

- 1 AOUT 2017

Montauban, le - 1 AOUT 2017

La Directrice Générale
Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, Le Directeur Général
nt
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le Président du Conseil Départemental


Christian ASTRUC

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale du TARN ET GARONNE
140 Avenue Marcel Unal - BP 731
82013 MONTAUBAN CEDEX 9 - Tél. 05 63 21 18 79
www.ars.occitanie.sante.fr

Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne
Présidence de Monsieur le Départemental
100 Boulevard d'Alsace - BP 782
82000 MONTAUBAN - Tél. 05 63 21 41 14
courtline@departement682.fr